



MON AFFILIATION À L'ENIM

de A à Z

ÉTAPE 1

Je deviens marin

Je m'adresse à une direction départementale des territoires ou à une direction de la mer (pour les marins des départements d'outre-mer), afin de constituer le dossier nécessaire à l'identification en tant que marin.

Ce que je fais



ÉTAPE 2

Je deviens élève

Je m'inscris dans un établissement d'enseignement maritime.



ÉTAPE 3

Je constitue mon dossier d'affiliation à l'Enim



Je complète le dossier et je joins toutes les pièces nécessaires en fonction de ma situation personnelle.

ÉTAPE 4

Je suis affilié(e)

Je remets mon dossier d'affiliation complet à l'école en même temps que mon DOSSIER D'INSCRIPTION ainsi que le chèque de cotisation forfaitaire à l'ordre de l'École.

Ce que fait l'École

L'École collecte les dossiers, encaisse le chèque de cotisation forfaitaire pour les non-boursiers et les fait parvenir à l'Enim.



1

L'Enim contrôle l'exactitude du dossier :

formation rémunérée ou non, qualité de boursier ou non, peut vous demander des informations complémentaires.

2

Quand mon dossier est complet, l'Enim m'enregistre en tant qu'assuré social (affiliation) et m'adresse une attestation de droits à la protection sociale valable pour l'année scolaire.



Ce que fait l'Enim



ÉTAPE 5

Je suis assuré(e)



Création de ma carte Vitale

Si je n'ai pas de carte Vitale, je recevrai à mon domicile un dossier de création de carte Vitale à compléter et adresser à la société en charge de cette opération. Si j'ai déjà une carte Vitale personnelle, il me suffit de la mettre à jour sur une borne : pharmacie, laboratoires...

ÉTAPE 6

Je reste connecté(e) avec l'Enim !

J'ouvre «mon compte assuré» sur le site www.enim.eu et je peux consulter mes remboursements, échanger avec l'Enim.

